

LES

SOLDATS DU PAPE,

Petit Catéchisme à l'usage des catholiques romains.

Demande : Qu'est-ce que le pape ?

Réponse : Un roi d'Italie.

— Quels sont ses soldats ?

— Les prêtres.

— Du pape-roi quels sont les ministres ?

— Les cardinaux.

— Des prêtres-soldats quels sont les généraux ?

— Les archevêques.

— Et les colonels ?

— Les évêques.

— Et les chefs d'escadron ?

— Les vicaires-généraux.

— Et les capitaines ?

— Les archiprêtres.

— Et les lieutenants ?

— Les chanoines.

— Et les sergents ?

— Les curés.

- Et les caporaux ?
- Les desservants.
- Donc tous commandent ?
- Oui, et le peuple obéit.
- Combien d'hommes dans cette armée ?
- Quelques millions.
- Où sont-ils ?
- Partout.
- Combien en France ?
- Quarante mille de toutes armes et de tous grades.
- Qui les enrôle ?
- Le pape.
- Et qui les paie ?
- Le roi.
- Pour qui se battent-ils ?
- Pour le pape.
- Et qui les loge ?
- Le roi.
- Du pape quelles sont les armes ?
- Des bulles.
- Quel est le plus puissant : la bulle du pape ou le glaive du roi ?

— Avec ses trois cents mille glaives, le roi ne peut m'ôter ni me donner un seul désir ; avec sa simple bulle, le pape commande à quarante mille hommes, façonnant des millions de volontés.

- Le pape commande-t-il au roi ?
- Non ; mais il approuve ou annule ses ordres (1).
- Le pape commande-t-il aux préfets ?
- Non ; mais il inspire les évêques.
- Les évêques commandent-ils aux maires ?

(1) D'après le concordat entre Rome et la France, les nominations d'évêques par le roi sont soumises à l'approbation ou au *veto* du pape.

- Non ; mais ils passent le mot d'ordre aux curés.
- Et qui prêche dans la paroisse, est-ce le maire ?
- Non, c'est le curé.
- Qui confesse, est-ce le maire ?
- Non, c'est le curé.
- Qui décharge des pénitences, est-ce le maire ?
- Non, c'est le curé.
- Qui ferme l'enfer ?
- Le curé.
- Qui ouvre le ciel ?
- Le curé.
- Qui donc est le serviteur de l'autre ?
- Ce n'est pas le curé.
- Quel intérêt les soldats-prêtres ont-ils à servir le pape-roi ?
- Le pape nomme les cardinaux et confirme les évêques ; les évêques présentent les curés et placent les desservants.
- Cette armée a-t-elle des troupes auxiliaires à l'intérieur ?
- Les moines et les nones.
- Et des espions à l'étranger ?
- Les jésuites, mâles et femelles.
- Quelles sont les armes de ces soldats ?
- L'inquisition pour le corps, la damnation pour l'âme.
- Sur qui font-ils feu ?
- Sur le peuple.
- Quelles sont leurs citadelles ?
- Les églises.
- Et leur enceinte continue ?
- Les couvents.
- Quel est leur genre de combat ?
- L'embuscade.
- Où ?
- Au confessionnal.
- Qu'est-ce que la confession ?
- Le plus sûr moyen de connaître les secrets.

- Quoi de plus?
- Une école où la pénitente apprend le mal qu'elle ignore.
- Et encore?
- Une étude où le curé-notaire dirige les consciences, les aumônes et les héritages (1).
- Ce dernier fait est-il probable?
- La loi l'a prévu.
- Qui va se confesser?
- La femme.
- Qui rassure le mari?
- Le célibat du prêtre.
- Et qui devrait l'effrayer?
- Ce même célibat.
- Quelle différence entre le mariage et le célibat?
- D'un besoin le mariage fait un devoir; le célibat en fait un crime.
- Qui calme la passion?
- Le mariage.
- Qui l'irrite?
- Le célibat.
- La nature comprimée s'affaiblit-elle?
- Comme la soif et la faim.
- Que fait donc le célibat?
- Un martyr ou deux coupables.
- Quels sont, en France, les nombres comparés des femmes et des hommes?
- Egaux.
- Qu'étaient donc, dans l'intention du créateur, nos quarante mille femmes délaissées?
- Les épouses légitimes de nos quarante mille curés.

(1) Depuis quelques temps, il n'est question dans les journaux que des procès intentés par les familles à tel couvent, tel ecclésiastique, accusés et souvent convaincus d'avoir détourné des fortunes. Voyez, par exemple, les *Débats* du 6 août 1845.

- Prendre la soutane est-ce déposer la passion ?
- Non.
- Aller au confessional est-ce fuir la tentation ?
- Non.
- Qui donc y tente le prêtre ?
- Sa pénitente.
- Et dans le presbytère ?
- Sa servante.
- Et au pied de l'autel ?
- Les époux qu'il unit.
- Et dans le monde ?
- Les femmes qu'il dirige.
- Mais comment éviter le scandale ?
- En aggravant le crime.
- Qui donna l'exemple du célibat à nos curés ?
- Des païens, prêtres d'Isis.
- Et à nos religieuses ?
- Des païennes, les vestales.
- Et qui leur donna l'exemple du mariage ?
- Les prêtres du vrai Dieu.
- Aaron était-il marié ?
- Oui ; la Bible nomme ses enfants.
- Les prophètes étaient-ils mariés ?
- Oui ; Esaïe parle de sa femme.
- Les Apôtres étaient-ils mariés ?
- Oui ; l'Evangile nous montre la belle-mère de saint Pierre.

— Pourquoi donc le pape préfère-t-il le célibat pour ses prêtres ?

— Par les raisons qui le font préférer au roi pour ses soldats. Le prêtre sans femme ni enfants, mais uni d'intérêt à ses collègues et à ses maîtres, est toujours prêt à sacrifier sa patrie à son Eglise. Quand il a fait sa malle, le prêtre peut partir ; il ne laisse rien derrière lui ; il retrouvera ses amis et sa place à cinq cents lieues plus loin. Il

n'a besoin ni de votre complaisance pour marier sa fille, ni de votre protection pour placer son fils, ni de votre bras pour accompagner sa femme. L'Eglise lui tient lieu de tout. Son pape l'interdit ou le fait cardinal sans votre permission, fussiez-vous pair de France ou député. La protection d'un bedeau lui vaut mieux que celle d'un roi... à moins que le roi se mette bien avec l'Eglise; ce qui revient à dire qu'ici, par lui-même, le roi ne peut rien. Aussi, ce prêtre, n'ayant personne à ménager, avance, parle, combat et brise tout, plutôt que de céder un pouce de terrain.

— Les autres pratiques du prêtre romain ne moralisent-elles pas la société ?

— 1° La viande qu'on ne mange pas ne saurait moraliser; 2° Le carême, en nous privant d'œufs et de beurre, ne saurait moraliser; 3° La cendre mise au front ne saurait moraliser; 4° Les doigts de l'évêque appliqués sur notre joue ne sauraient nous moraliser; 5° L'huile d'olive oignant le malade ne saurait le moraliser; 6° Un cilice appliqué sur notre peau ne saurait nous moraliser; 7° Des mots incompris, récités à tant par heure, ne sauraient moraliser; 8° Les questions impures d'un confesseur ne sauraient moraliser.

— Mais le prêtre ne parle-t-il donc jamais au peuple hors du confessionnal ?

— Oui, il le baptise en latin, le confirme en latin, le marie en latin, l'officie matin et soir en latin, le visite à son lit de mort en latin et l'enterre en latin. Or, pas plus vivant que mort le peuple ne comprend le latin (1).

(1) Voici ce qu'on lit dans un catalogue récent publié à Lyon par le libraire de Sa Sainteté le pape : « On ne peut se dissimuler que parmi les » personnes qui se font un devoir d'assister aux offices de l'Eglise, il en » est un grand nombre qui trouvent le temps bien long, parce qu'elles ne » comprennent pas le sens des prières qu'elles entendent, et que leur esprit et leur cœur n'étant pas occupés, elles s'ennuient de n'avoir rien à » faire. » — L'aveu est naïf.

— Mais ne lui prêche-t-on pas en français l'obéissance à Dieu?

— Bien moins à Dieu qu'à l'Eglise, c'est-à-dire aux prêtres.

— Ces prêtres-sont donc inutiles à la société?

— Non, ils lui sont nuisibles.

— Comment?

— Ils privent la patrie de quarante mille paires de bras.

— Et encore?

— De quatre-vingt mille enfants.

— Cette dernière parole n'est-elle pas sévère?

— Non, car elle suppose qu'ils sont tous des saints.

— Le sont-ils en effet?

— L'histoire va répondre : Remarquez d'abord que saint Paul lui-même suppose que les ecclésiastiques se marient, car tenant un juste-milieu entre le célibat de notre temps et la polygamie du sien, il ordonne que non-seulement le prêtre, mais « que l'Evêque soit mari d'une seule femme (1 Tim. III, 2.) » Aussi, évêques et prêtres se marièrent-ils pendant les premiers siècles de l'Eglise. Eusèbe nomme les évêques d'Egypte, Chérémon et Philéas, qui, au milieu de leur martyre, furent assistés par leurs femmes et leurs enfants (Hist. eccl. XVI, c. 48, l. VIII, c. 9). Malheureusement, au quatrième siècle, le pape Sirice, pour mieux discipliner ses troupes, décréta « que si, dorénavant, quelque évêque, prêtre ou diacre, ne gardait le célibat, il ne devait plus espérer de pardon (1^{re} décrétale). » Durant des siècles, les soldats pontificaux luttèrent contre cette monstrueuse exigence, et ce ne fut que sous Grégoire VII qu'elle leur fut définitivement imposée. L'armée se soumit, mais non sans compensation; à tel point que plusieurs synodes d'Allemagne durent, plus tard, accorder le concubinage au clergé, pour le maintenir dans le célibat (1). Les évê-

(1) Fra-Paol, Hist. Conc. de Trente.

ques cherchèrent ensuite dans cette heureuse inventio une source de richesse; l'impureté fut non-seulement autorisée, mais encore taxée (1)! Et Agrippa nous parle d'une permission qui accordait aux femmes dont les maris étaient absents, le privilège (2)... mais c'en est assez!... Non, encore un fait : Un inquisiteur espagnol, informé que quelques femmes avaient à se plaindre de leurs confesseurs, eut la bonhomie d'ouvrir un registre pour recevoir leurs dépositions. Les pénitentes vinrent en si grand nombre, que bientôt un greffier ne suffit plus pour les écouter, et qu'on dut en nommer un second. Avec les facilités pour les inscrire, les plaintes se multiplièrent; et comme elles arrivaient de tous les points du royaume, le grand inquisiteur ouvrit un second bureau dans une autre ville. Un terme avait été fixé; mais le dernier jour n'amena pas la dernière déposition, et il fallut retarder la clôture des listes de quatre mois. Ce fut alors un tel déluge d'accusations d'impuretés, d'adultères et de crimes lancées contre les confesseurs par leurs pénitentes, que le Saint-Office, épouvanté, fit fermer les bureaux et déclara qu'il ne donnerait pas suite à ce hideux et dégoûtant procès (3)!

— De ces désordres qui faut-il excepter?

— Les êtres à sang froid par nature, remède ou vieillesse, ceux qui gémissent d'être dans l'Eglise ou se réjouissent d'en sortir.

— Résumez votre pensée sur l'armée papale.

— C'est l'étranger dans la patrie; une puissance dans l'Etat; une caste dans la société. Tout ce qu'elle gagne, nous le perdons. Un prêtre de plus, c'est un citoyen de moins. Un couvent élevé, c'est une ferme abattue; et

(1) Agrippa, de Vanit. Scient.

(2) Voyez page 356 de l'ouvrage intitulé : *Des inconvénients du célibat des prêtres prouvés par des recherches historiques.*

(3) *Reginaldus Gonzalvius Montanus : Inquisitionis Hispaniæ artes; rubrica et exempla quædam, paginæ 184, édition de Heideberg.*

comme ils vivent de notre argent, de notre travail, sans nous rendre ni travail, ni argent, il s'ensuit que plus ils prospèrent plus nous dépérissons. Elevés par le peuple, ils emploient leur élévation à s'asservir la nation. Donnez-leur l'argent pour ouvrir une école, fonder un hospice, ils vous vendront ensuite l'entrée de l'école et de l'hospice au prix de votre influence ou de votre liberté ! Recevant gratuitement et vendant cher, ils ne peuvent que s'enrichir, et, par leur or, gouverner les consciences et les passions. Jadis, il ne leur fallut que le rétablissement des autels, plus tard, les petits séminaires, et bientôt le monopole de l'instruction. Jadis ils ne voulaient que le prêtre ; aujourd'hui ils ont les ordres religieux : prenez patience, ils demanderont l'inquisition ; et, revenant en arrière à force d'avancer, ils vous donneront à vous, peuples, des dîmes à payer, à vous, rois, une pantoufle à baiser !

— Que faire donc pour arrêter la marche de cette monstrueuse armée, qui nous écrase sous son pied d'éléphant ?

— Tout simplement lui arracher ses deux défenses.

— Lesquelles ?

— La confession et le célibat.

— Que faire pour amener les prêtres au mariage ?

— Ne plus leur envoyer de femmes à confesser.

— Mais sans nous confesser, le prêtre ne voudra plus nous donner l'absolution ?

— Tant mieux, c'est à Dieu que nous irons la demander.

— Mais le prêtre marié n'osera plus offrir le sacrifice de la messe ?

— Tant mieux, nous aurons recours au grand sacrifice de Jésus-Christ.

— Mais nous n'aurons plus les conseils du confessionnal ?

— Tant mieux, nous irons chercher ceux de la Bible.

— Plus de casuistes pour nous guider ?

— Tant mieux, nous implorerons les secours du Saint-Esprit.

— Plus de pénitences?

— Tant mieux, nous n'en aurons que plus de temps pour sanctifier notre vie.

— Plus d'indulgences?

— Tant mieux, n'y comptant plus pour l'avenir, nous veillerons mieux sur notre conduite.

— Mais enfin, qui nous pardonnera nos péchés?

— Eh! ne voyez-vous pas que je ne vous arrache au pardon mensonger de l'homme que pour vous conduire au pardon véritable de Dieu? Qui vous pardonnera, si ce n'est l'offensé? Qui est mort pour vous, si ce n'est Jésus-Christ? Qui vous donnera la force de bien vivre, si ce n'est le Saint-Esprit? Ah! laissez donc là l'institution humaine pour vous élever à la divine. Ne voyez-vous pas qu'il y a deux choses complètement différentes que, jusqu'à ce jour, vous avez confondues : l'Eglise et la religion; les prêtres et Jésus-Christ; la parole des hommes et la Parole de Dieu? Si vous ne savez pas encore en faire la différence, écoutez.

Je suppose que, sentant vos péchés, vous alliez à un prêtre demander l'absolution, que vous dira-t-il?

— Il faut : Répandre des aumônes.

Réciter des *Ave*.

Aller en pèlerinage,

Faire une neuvaine,

Brûler un cierge,

Payer des messes,

Endosser un cilice,

Jeûner,

Faire maigre,

Porter une médaille,

Baiser une relique,

Marcher sur les genoux.

Supposez ensuite qu'au lieu d'aller au prêtre romain, vous veniez à Jésus-Christ lui-même parlant dans la Bible; que répondra-t-il à l'aveu de vos fautes fait avec confiance et repentir? — Il répondra ce qu'il répondit à la grande pécheresse : « Tes péchés te sont pardonnés : va-t-en en paix, ta foi t'a sauvée. » (Luc, VII, 48 et 50.)

De ces deux pardons, lequel vous semble le plus simple, le plus noble, le plus grand? lequel sent l'homme? lequel sent Dieu? Comparez.

Enfin, lorsque vous aurez répandu aumônes, récité chapelet, fait pèlerinage, accompli neuvaines, brûlé cierge, payé messe, endossé cilice, jeûné, maigri, porté médaille, baisé relique, ployé genoux; dites, pensez-vous en être beaucoup mieux disposé à vivre saintement à l'avenir? Tout cela vous fera-t-il aimer la justice, la pureté, la tempérance? Je ne sais; mais attendez. Revenez à ce Jésus, fils de Dieu, qui vous a dit : « Tes péchés te sont pardonnés. » Si vous croyez à sa parole, qu'éprouverez-vous à la nouvelle de ce don magnifique du ciel, sans réserve, sans pénitence, sans condition? Ah! si je ne puis dire ce que vous sentirez vous-même, je puis dire ce que sentit Madeleine : Elle aima beaucoup Jésus, parce que Jésus lui avait beaucoup pardonné; elle inonda ses pieds de larmes de reconnaissance, et mérita le plus bel éloge qui soit jamais sorti de la bouche du Sauveur. Voilà ce que fit Madeleine, et si, comme elle, vous étiez pardonné par Jésus, voilà ce que vous feriez. (Voyez Luc VII, 36 à 50.)

Mesurez à cette heure la distance immense, l'abîme profond qui sépare l'Eglise de Rome de l'Evangile de Jésus-Christ : Là, un pardon mesquin, vendu, et pour quatre jours. Ici, un pardon sublime, donné, et pour toujours! — Chez le prêtre, un pardon qui se perd et que chaque mois il faut acquérir contre quelques tours de chapelet. Chez Jésus, un pardon imperdable et payé par son sang! — Au confessionnal, un pardon qui provoque de nouvelles fautes,

car on sait comment les acquitter soi-même et à bon marché. Sur la croix, un pardon qui inspire l'horreur du péché, car ce péché a crucifié un ami, un sauveur! — Devant le prêtre, la mesquinerie d'une pénitence! Devant Jésus, la mort d'un Dieu! Dites, dites, de ces deux pardons lequel vous semble venir de Dieu, et lequel inventé par les hommes?

Ah! jetez loin de moi ce vain attirail de formes, de jeûnes, de macérations! J'ai bien autre chose à faire : j'ai ma vie à dépenser en œuvres d'amour, de courage et de pureté! Je ne flagellerai plus ma chair, mais je purifierai mon cœur, je ne marmotterai plus des prières latines, incomprises et fatigantes, mais avec élan de cœur je crierai à mon Dieu : Merci, merci, mon père, tu m'as sauvé! Je veux t'aimer, aimer mes frères, et vivre moi-même dans la sainteté.

Emportez vos images : ma Bible me suffit!

Retirez vos chapelets : je ne compte plus mes prières!

Débarressez-moi de vos jeûnes, je ne veux plus m'abs-
tenir que du péché!

Merci, merci, mon père, tu m'as sauvé!

